

FCP OPTIMA

SITUATION ANNUELLE ARRETTE AU 31 DECEMBRE 2013

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP OPTIMA, comprenant le bilan au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité du Gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le Gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du FCP OPTIMA au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

L'abonnement des honoraires d'audit relatifs à l'exercice 2013 devrait se faire sur la base de ceux relatifs à l'exercice 2012. Toutefois, une erreur s'est produite dans le calcul quotidien desdits honoraires par le système d'information de gestion, ce qui a entraîné une majoration du passif comptabilisé à ce titre de 13.394 DT au 31 décembre 2013. De ce fait, la valeur liquidative se trouve minorée de 0,023 DT à cette date.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCP OPTIMA des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs du FCP OPTIMA représentés en valeurs mobilières totalisent 89,15% de l'actif total au 31 décembre 2013.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers. En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers relatifs à l'exercice 2013.

Tunis, le 10 février 2014

Le commissaire aux comptes :

GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI

BILAN
Au 31 Décembre 2013
(Unité : 1000 Dinars)

ACTIF	Notes	31 Décembre 2013	31 Décembre 2012
AC 1 - Portefeuille-titres		44 926 674	42 550 400
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	25 413 589	24 032 294
b - Obligations et valeurs assimilées	3.2	19 513 085	18 518 106
c - Autres valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		5 471 964	9 375 067
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	3.3	5 471 964	9 375 067
AC 3 - Créances d'exploitation		62	49
a - Dividendes & intérêts à recevoir		62	49
b - Titres de créances échus		-	-
c - Autres de créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		50 398 700	51 925 516
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3.4	76 674	79 800
PA 2 - Autres créditeurs divers	3.5	29 367	16 580 (*)
TOTAL PASSIF		106 041	96 380
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	3.6	48 676 887	50 369 564
CP 2 - Sommes distribuables		1 615 772	1 459 572
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 615 772	1 459 572 (*)
ACTIF NET		50 292 659	51 829 136
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		50 398 700	51 925 516

(*) *Retraité en pro-forma pour les besoins de la comparabilité.*

ÉTAT DE RÉSULTAT

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2013

(Unité : 1000 Dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 Décembre 2013	Exercice clos le 31 Décembre 2012
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.1	1 983 850	1 799 595
a - Dividendes		988 871	862 125
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		994 979	937 470
c - Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2	15 884	53 145
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 999 734	1 852 740
CH 1 - Charges de gestion des placements	4.3	307 717	330 249
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 692 017	1 522 491
PR 3 - Autres produits d'exploitation		-	-
CH 2 - Autres charges d'exploitation	4.4	76 245	62 919
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 615 772	1 459 572
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 615 772	1 459 572
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-1 203 296	-2 069 157
* +/- values réalisées sur cessions de titres		-1 863 666	-2 978 790
* Frais de négociation		-85 287	-117 945
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	4.5	-1 536 477	-3 706 320

(*) *Retraité en pro-forma pour les besoins de la comparabilité.*

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2013
(Unité : 1000 Dinars)

	Exercice clos le 31 Décembre 2013	Exercice clos le 31 Décembre 2012	
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation			
a - Résultat d'exploitation	1 615 772	1 459 572	(*)
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	-1 203 296	-2 069 157	
c - +/- valeurs réalisées sur cessions de titres	-1 863 666	-2 978 790	
d - Frais de négociation de titres	-85 287	-117 945	
AN 2 - Distribution des dividendes	-	-	
AN 3 - Transactions sur le capital	-	-	
a - Souscriptions			
* Capital	-	-	
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-	
* Régularisation des sommes distribuables	-	-	
* Droits d'entrée	-	-	
b - Rachats			
* Capital	-	-	
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-	
* Régularisation des sommes distribuables	-	-	
* Droits de sortie	-	-	
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 536 477	-3 706 320	
AN 4 - Actif net			
a - En début d'exercice	51 829 136	55 535 456	(*)
b - En fin d'exercice	50 292 659	51 829 136	
AN 5 - Nombre de parts			
a - En début d'exercice	500 000	500 000	
b - En fin d'exercice	500 000	500 000	
VALEUR LIQUIDATIVE	100,585	103,658	
TAUX DE RENDEMENT	-2,96%	-6,68%	

(*) *Retraité en pro-forma pour les besoins de la comparabilité.*

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013**

NOTE N°1 : PRÉSENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

FCP OPTIMA est un fonds commun de placement mixte (actions et obligations) régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 (agrément du Conseil du Marché Financier n°29-2008 du 24 octobre 2008). Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources. Son siège est sis aux Berges du Lac - Complexe Le Banquier - Avenue Tahar Haddad - 1053 Tunis.

Les fondateurs de ce FCP sont la Société Tunisienne de Banque (STB), la Banque Nationale Agricole (BNA) et la Banque de l'Habitat (BH).

La BNA Capitaux, la SFIB BH et la STB assurent respectivement les fonctions de gestionnaire, de délégataire de la gestion administrative et comptable et de dépositaire des actifs du FCP.

En rémunération de ses services, chacune de ces trois entités perçoit une commission annuelle de (0,2%) TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

Le capital du FCP n'a pas connu de variation en 2013 ; il s'élève à 50 000 000 DT et se décompose de 500 000 parts de 100 DT chacune, réparties comme suit :

Porteur de parts	Nombre de parts	Valeur nominale en DT
Société Tunisienne de Banque (STB)	<u>170 000</u>	<u>17 000 000</u>
Banque Nationale Agricole (BNA)	<u>170 000</u>	<u>17 000 000</u>
Banque d'Habitat (BH)	<u>160 000</u>	<u>16 000 000</u>
Total	<u>500 000</u>	<u>50 000 000</u>

Le capital est susceptible d'augmentations résultant de l'émission de nouvelles parts ou de réductions dues au rachat par le FCP de parts antérieurement souscrites, à condition qu'il ne descende pas au dessous du seuil minimum de 50 000 DT.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,

BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers du FCP OPTIMA ont été arrêtés, au 31 décembre 2013, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM et NC 17 relative au traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

Ils se composent de :

- un bilan,
- un état de résultat,
- un état de variation de l'actif net, et
- des notes aux états financiers.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété et évalués initialement à leur prix d'acquisition. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés directement en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation ultérieure des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à leur juste valeur pour les titres non admis à la cote. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative. La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, et aussi comme une composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours de bourse à la date de clôture ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant un nombre significatifs de séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

3. Évaluation ultérieure des obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur de marché (à cette date ou à la date antérieure la plus récente). La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constitue, selon les cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, et aussi comme une composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs assimilées non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

4. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

5. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et présentée comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTES N°3 RELATIVES AU BILAN

NOTE N°3.1 : ACTIONS, DROITS ET TITRES OPCVM

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	Plus ou moins- values Potentielles	% de l'Actif	% de l'Actif Net	% du Capital de l'émetteur
Actions cotées :		34 355 754	22 942 484	-11 413 270	45,52	45,62	-
- AB AN J 12062013	3 843	119 436	110 448	-8 988	0,22	0,22	0,016
- ADWYA	69 419	536 600	481 490	-55 110	0,96	0,96	0,526
- AETECH NS	901	5 663	5 181	-482	0,01	0,01	0,041
- AMEN BANK	34 581	1 173 677	1 062 605	-111 072	2,11	2,11	0,141
- AMS	73 692	653 254	485 704	-167 550	0,96	0,97	1,373
- ARTES	60 297	469 871	388 795	-81 076	0,77	0,77	0,158
- ASSAD	146 741	1 358 131	1 022 931	-335 200	2,03	2,03	1,223
- ATB	138 652	969 273	570 276	-398 997	1,13	1,13	0,139
- ATL	196 616	826 291	471 092	-355 199	0,93	0,94	0,786
- ATTIJARI BANK	54 669	1 041 909	888 262	-153 647	1,76	1,77	0,138
- ATTIJARI LEASING	13 841	471 281	345 887	-125 394	0,69	0,69	0,651
- BEST LEASE	425 621	893 814	900 614	6 800	1,79	1,79	2,128
- BH	72 000	1 810 904	936 000	-874 904	1,86	1,86	0,400
- BIAT	5 000	356 090	301 000	-55 090	0,60	0,60	0,029
- BNA	192 746	2 807 273	1 497 829	-1 309 444	2,97	2,98	0,602
- BT	46 553	411 346	428 148	16 802	0,85	0,85	0,031
- BTEI	8 008	244 977	197 822	-47 155	0,39	0,39	0,178
- CARTHAGE CEMENT	146 200	560 697	486 700	-73 997	0,97	0,97	0,085
- CIMENTS BIZERTE	293 318	3 265 467	1 816 812	-1 448 655	3,60	3,61	0,666
- CITY CARS	22 834	250 032	249 918	-114	0,50	0,50	0,169
- EL WIFACK LEASING	6 000	82 569	77 676	-4 893	0,15	0,15	0,150
- ELECTRO-STAR	35 820	525 005	347 311	-177 694	0,69	0,69	1,462
- ESSOUKNA	37 500	383 579	310 237	-73 342	0,62	0,62	1,040
- EURO-CYCLES	16 836	188 563	155 093	-33 470	0,31	0,31	0,312
- GIF	10 000	59 325	41 430	-17 895	0,08	0,08	0,100
- HANNIBAL LEASE	15 795	150 053	140 417	-9 636	0,28	0,28	0,275
- HEXABYTE NS 2012	1 465	12 732	15 368	2 636	0,03	0,03	0,070
- LANDOR NS	30 000	230 860	221 160	-9 700	0,44	0,44	0,638
- MAGASIN GENERAL	2 024	58 547	58 961	414	0,12	0,12	0,018
- MODERN LEASING	23 700	181 382	118 429	-62 953	0,23	0,24	0,593
- MONOPRIX	32 146	914 577	754 692	-159 886	1,50	1,50	0,193
- MPBS NS	8 350	50 100	50 100	-	0,10	0,10	0,136

- NAKL	23 000	239 428	228 781	-10 647	0,45	0,45	0,077
- ONE TECH HOLDING	57 750	381 199	374 393	-6 805	0,74	0,74	0,108
- POULINA GH HOLDING	44 000	304 137	229 064	-75 073	0,45	0,46	0,024
- SAH	1 566	14 642	14 642	-	0,03	0,03	0,005
- SALIM	14 017	367 178	322 391	-44 787	0,64	0,64	0,527
- SERVICOM	3 372	82 530	75 196	-7 334	0,15	0,15	0,143
- SFBT	50 000	688 517	664 650	-23 867	1,32	1,32	0,063
- SIMPAR	4 300	279 101	265 968	-13 133	0,53	0,53	0,478
- SIPHAT	6 515	107 456	54 309	-53 147	0,11	0,11	0,362
- SITS	100 000	326 059	240 600	-85 459	0,48	0,48	0,641
- SOMOCER	142 714	453 815	390 894	-62 921	0,78	0,78	0,523
- SOPAT	90 000	342 006	162 720	-179 286	0,32	0,32	0,693
- SOTEMAIL NS	2 468	6 170	6 170	-	0,01	0,01	0,009
- SOTETEL	51 200	327 966	183 347	-144 619	0,36	0,36	1,104
- SOTRAPIL	15 702	279 223	145 557	-133 666	0,29	0,29	0,444
- SOTUMAG	6 000	11 057	10 056	-1 001	0,02	0,02	0,050
- SOTUVER	64 829	487 899	428 131	-59 768	0,85	0,85	0,323
- STB	313 305	5 234 489	1635 452	-3 599 037	3,25	3,25	1,260
- SYPHAX AIRLINES	21 660	214 361	182 810	-31 551	0,36	0,36	0,394
- TEL NET HOLDING	72 000	616 166	412 776	-203 390	0,82	0,82	0,653
- TLS	19 000	507 135	399 000	-108 135	0,79	0,79	0,229
- TPR	233 456	1 291 884	994 756	-297 128	1,97	1,98	0,519
- TUNISAIR	22 680	44 919	24 132	-20 787	0,05	0,05	0,021
- TUNIS-RE	19 000	186 409	172 748	-13 661	0,34	0,34	0,127
- UBCI	351	8 308	8 710	402	0,02	0,02	0,002
- UBCI NG J 01092013	80	1 960	1 904	-56	0,00	0,00	0,000
- UIB	27 765	488 462	374 939	-113 523	0,74	0,75	0,142

Titres OPCVM :	2 456 202	2 471 105	14 903	4,90	4,91	-
-----------------------	------------------	------------------	---------------	-------------	-------------	----------

- SICAV EPARGNANT	24 098	2 456 202	2 471 105	14 903	4,90	4,91	-
-------------------	--------	-----------	-----------	--------	------	------	---

Total en Dinars	36 811 956	25 413 589	-11 398 367	50,43	50,53	-
------------------------	-------------------	-------------------	--------------------	--------------	--------------	----------

NOTE N°3.2 : OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2013	% de l'Actif Net	% de l'Actif
BTZc décembre 2018	4 700	2 516 850	748382	3 265 232	6,49	6,48
BTZc décembre 2018	4 700	2 519 200	747771	3 266 971	6,50	6,48
BTZc décembre 2018	4 700	2 521 550	747165	3 268 715	6,50	6,49
BTZc décembre 2018	4 650	2 497 050	738616	3 235 666	6,43	6,42
BTZc décembre 2018	4 650	2 499 375	738014	3 237 389	6,44	6,42
BTZc décembre 2018	4 650	2 501 700	737412	3 239 112	6,44	6,43
Total en Dinars		15 055 725	4 457 360	19 513 085	38,80	38,72

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2013 se détaillent comme suit :

Entrées en portefeuille

Actions, droits rattachés et valeurs assimilées	25 859 879
Entrée de titres (conversion de droits...)	3 784 300
Total en Dinars	29 644 179

Sorties de portefeuille

	Coût d'acquisition	Prix de cession	+/-Values réalisées
Actions, droits rattachés et valeurs assimilées	23 469 338	21 605 672	-1 863 666
Sortie de titres (détachement de droits...)	3 590 251	-	-
Total en Dinars	27 059 589	21 605 672	-1 863 666

NOTE N°3.3 : DISPONIBILITÉS

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Compte courant de gestion	540 582	3 899 329
Sommes à l'encaissement	4 971 738	5 560 058
Sommes à régler	-40 356	-84 320
Total en Dinars	5 471 964	9 375 067

NOTE N°3.4 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Gestionnaire (BNA Capitaux)	25 558	26 600
Déléataire de la gestion administrative et comptable (SIFIB BH)	25 558	26 600
Dépositaire (STB)	25 558	26 600
Total en Dinars	76 674	79 800

NOTE N°3.5 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Honoraires à payer (*)	25 220	12 390
Conseil du Marché Financier (CMF)	4 147	4 106
Etat - retenues à la source	-	84
Total en Dinars	29 367	16 580

(*) Le solde des honoraires d'audit à payer est surévalué de 13 394 DT au 31 décembre 2013. Cette majoration est due à une erreur qui s'est produite lors du calcul quotidien desdits honoraires par le système d'information de gestion. Un ajustement du solde des honoraires d'audit à payer au 31 décembre 2012 a été effectué, en pro forma, pour un montant de 5 364 DT afin de s'aligner au système d'information de gestion.

NOTE N°3.6 : CAPITAL

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Capital au début de l'exercice :	50 369 564	54 383 157
- Montant en nominal	50 000 000	50 000 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	369 564	4 383 157
- Nombre de parts	500 000	500 000
- Nombre de porteurs de parts	3	3
Souscriptions réalisées :		
- Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-
Rachats effectués :		
- Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-
Capital à la fin de l'exercice :	48 676 887	50 369 564
- Montant en nominal	50 000 000	50 000 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	1 829 136	5 535 456
- Frais de négociation	-85 287	-117 945
- Variation plus ou moins-values potentielles	-1 203 296	-2 069 157
- Plus ou moins-values réalisées	-1 863 666	-2 978 790
- Nombre de parts	500 000	500 000
- Nombre de porteurs de parts	3	3

NOTES N°4 RELATIVES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Exercice clos le 31 décembre 2013	Exercice clos le 31 décembre 2012
Dividendes des actions	717 626	579 638
Revenus des titres OPCVM	271 245	282 487
Revenus des bons du Trésor	994 979	937 470
Total en Dinars	1 983 850	1 799 595

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2013	Exercice clos le 31 décembre 2012
Revenus des certificats de dépôt	-	1 017
Revenus des placements à terme	15 884	52 128
Total en Dinars	15 884	53 145

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2013	Exercice clos le 31 décembre 2012
Rémunération du Gestionnaire	205 145	220 166
Rémunération du Dépositaire	102 572	110 083
Total en Dinars	307 717	330 249

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2013	Exercice clos le 31 décembre 2012
Redevance CMF	51 286	55 042
Honoraires (*)	24 653	7 632
Autres (visa CMF...)	306	245
Total en Dinars	76 245	62 919

(*) Les honoraires d'audit relatifs à l'exercice 2013 ont été majorés de 12 831 DT. Cette situation est due à une erreur qui s'est produite lors du calcul quotidien desdits honoraires par le système d'information de gestion.

Les honoraires d'audit relatifs à l'exercice 2012 ont été ajustés, en pro forma, pour un montant de 5 364 DT afin de s'aligner au système d'information de gestion.

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT DE L'EXERCICE

	Exercice clos le 31 décembre 2013	Exercice clos le 31 décembre 2012
Résultat d'exploitation	1 615 772	1 459 572
Résultat non distribuable (*)	-3 152 249	-5 165 892
Total en Dinars	-1 536 477	-3 706 320

(*) Le résultat non distribuable de l'exercice s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2013	Exercice clos le 31 décembre 2012
Variation des plus ou moins-values potentielles	-1 203 296	-2 069 157
Plus ou moins-values réalisées	-1 863 666	-2 978 790
Frais de négociation	-85 287	-117 945
Total en Dinars	-3 152 249	-5 165 892

NOTES N°5 AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Revenus des placements	3,999	3,705	3,102	3,651
Charges de gestion des placements	-0,615	-0,660	-0,652	-0,720
Revenu net des placements	3,384	3,045	2,450	2,931
Autres charges	-0,152	-0,126 (*)	-0,145	-0,141
Résultat d'exploitation	3,232	2,919	2,305	2,789
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	3,232	2,919	2,305	2,789
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-2,407	-4,138	-14,623	-4,099
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-3,727	-5,958	1,625	11,004
Frais de négociation	-0,171	-0,236	-0,099	-0,462
+/- value/titre et frais de négociation	-6,304	-10,332	-13,098	6,443
Résultat net de l'exercice	-3,073	-7,413	-10,793	9,233
Résultat non distribuable de l'exercice	-6,304	-10,332	-13,098	6,443
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	-6,304	-10,332	-13,098	6,443
Valeur liquidative	100,585	103,658	111,071	121,864

5-2 Ratios de gestion des placements :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,600%	0,600% (*)	0,600%	0,600%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,149%	0,114% (*)	0,134%	0,118%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,151%	2,652% (*)	2,120%	2,326%

(*) *Retraité en pro-forma pour les besoins de la comparabilité.*

5-3 Rémunération du Gestionnaire et du Dépositaire :

La gestion du FCP OPTIMA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion financière de la société. La gestion administrative et comptable de la société est déléguée à la « SIFIB BH ». En contrepartie de ses prestations, chacun perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STB assure les fonctions du Dépositaire pour le FCP OPTIMA. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP OPTIMA ;
- Encaisser le montant de souscription des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.